

À l'ouverture de la séance du 6 juillet 2020, 35 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 22 membres présents et 13 procurations).

1. Procès-verbaux de la CFVU

1.1 Procès-verbal de la CFVU du 8 juin 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

2. Enseignement et conventions

2.1 Modifications de la charte des examens

Le paragraphe suivant :

« - Pour toute absence (justifiée ou non) en examen terminal oral ou écrit de session initiale (session 1), l'étudiant sera convoqué en session de rattrapage (session 2).

- Pour toute absence (justifiée ou non) en session de rattrapage, la moyenne sera calculée avec une note de zéro à l'épreuve mais l'absence sera affichée dans le relevé de notes. »

Est supprimé de la charte des examens pour être introduit dans les règles communes des modifications des contrôles des connaissances au niveau licence, Master et licence professionnelle.

Les modifications sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

2.2 Modification des règles communes de contrôle des connaissances

2.2a - DEUST

Il est précisé que les dispositions relatives au Niveau L concernent également le diplôme national du DEUST.

La modification est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 35 voix pour.

2.2b – Licence Professionnelle

Les modifications des règles communes de contrôle des connaissances des licences professionnelles visant à

- Supprimer la règle de la moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage,
- Supprimer la règle de conservation des notes supérieures 8/20 en seconde session,

sont approuvées, sous réserve de reformuler de la manière suivante : « règle de la moyenne coefficientée égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage ».

Cette décision est adoptée à la majorité avec 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

2.3 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2019-2020 – I.A.E Angers

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- M1 Management des Affaires Européennes et Internationales
- Master 2 Management et Administration des Entreprises - parcours Entreprise
- M2 Management International des Ressources Humaines
- M2 Management International et Marketing

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions, un membre porteur d'une procuration ayant quitté la séance.

2.4 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2019-2020 – Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 psychologie sociale, du travail et des organisations
- Master 2 Psychologie Sociale, Du Travail Et Des Organisations
- Master Psychologie clinique, psychopathologie et psychologie de la santé

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions.

2.5 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2019-2020 – Faculté de santé

Les modifications de MCC concernant la formation suivante :

- M1 Sciences du Médicament (SdM) et Biologie Santé (BS)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions.

2.6 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2019-2020 – Faculté des Sciences

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 Biologie Santé
- Master 1 Photonique Signal et imagerie
- Master 1 Sciences et Ingénierie de l'environnement
- Master 1 Toxicologie Environnementale et Humaine

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions.

2.7 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – UFR Esthua Tourisme et Culture

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- La licence mention sciences sociales, Parcours Tourisme, Hôtellerie, Restauration et Événementiel, option Cuisine et Gastronomie et option Food and Beverage

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.8 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – I.A.E.

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Master 1 Marketing, vente,
- Master 2 Marketing Vente, Parcours Marketing Digital (MD),
- Master 2 Management et Commerce International, Parcours Management International des Ressources Humaines (MIRH),
- Master 2 Marketing vente Parcours Pricing et Revenue Management.

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 4 abstentions.

2.10 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Faculté de droit, économie, gestion

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- L2 Droit
- L3 Droit
- Licence d'administration publique
- M1 Droit Public parcours Droit International et Européen
- Master 1 Droit Public – parcours Droit Public Général
- Master 1 Droit Privé
- Master 2 Droit et Pratique des Contrats
- Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL) parcours Chargé de Développement Entreprises et Territoires (CDET)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.11 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales parcours allemand et bivalent allemand-anglais
- Licence psychologie
- M2 édition, édition multimédia, rédaction professionnelle

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.12 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Faculté de Santé

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- **Formation Continue**
- DIU Tabacologie et Aide au Sevrage Tabagique

- **Médecine**
- Master 2 mention Biologie-Santé (*Médecine-Maïeutique-Sciences*) Parcours SIBM

- **Pharmacie**
- L2 Pharmacie

- L3 Pharmacie
- 4ème année de pharmacie, semestre 1
- 4ème année de pharmacie, semestre 2, Industrie
- 4ème année de pharmacie, semestre 2, Recherche
- 5ème année de Pharmacie Parcours Industrie
- 5ème année de Pharmacie Parcours Recherche

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.13 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Faculté des Sciences

Les modifications de MCC concernant les formations suivantes :

- L1 Sciences et vie de la terre
- L2 Sciences et vie de la terre
- L2 (Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Économie)
- M1 parcours Sciences et Ingénierie de l'Environnement
- M1 Toxicologie environnementale et humaine
- M2 "Biologie Végétale", parcours "Gestion de la Santé des Plantes" et "Qualité des Productions Spécialisé"
- M2 Biologie Santé parcours ICAT (Interactions Cellulaires et Applications Thérapeutiques Parcours ICAT
- M2 ACDI (Analyse, Conception et Développement Informatique)
- M2 ID (Intelligence Artificielle)
- Master 2 LUMOMAT
- Master 2 Sciences et Ingénierie de l'Environnement
- Master 2 Toxicologie Environnementale et humaine

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.14 Modifications des Modalités de contrôle de connaissance (MCC) 2020-2021 – Formation Continue

Les modifications de MCC concernant le Diplôme d'accès aux études universitaires sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.15 Répartition des places dans les filières de santé par les différentes voies d'accès

La répartition est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 28 voix pour et 5 abstentions.

2.16 Création d'un nouveau parcours - LP Aménagements paysagers – ESA - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines – vote

La création du parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.17 Création de deux nouveaux parcours - LP Métiers du commerce international - « Marketing digital » et « International wine business » – ESA - Faculté des sciences – vote

La création des parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.18 E2o ouverts à la rentrée 2020

Les activités proposées en 2019/2020 sont renouvelées en 2020/2021 en étant adaptées au contexte sanitaire, à l'exception des E2o du CELFE pour les étudiants étrangers et de l'E2o « Mon alimentation dans ma vie d'étudiant » qui sont supprimés.

Les E2o « Langue des signes » et « Consolider son projet d'avenir » sont proposés à compter de la rentrée 2020/2021.

La liste des E2O ouverts à la rentrée 2020-2021 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.19 Accord-cadre entre l'UA et l'Université de Tours relatif au "diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée" (DE-IPA)

L'accord-cadre est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

2.20 Convention entre l'UFR ESTHUA, Tourisme et Culture et l'Université de Canton

La convention se rapporte au double diplôme de licence Sciences sociales / Tourisme.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLÉDO

*Président de l'Université
d'Angers*

Signé par : Christian Robledo
Date : 15/07/2020
Qualité : Président - Signature électronique certifiée
Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1